



Projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies
réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion

Ville de Blainville

Mémoire de la Ville de Blainville dans le cadre du mandat du
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
sur le projet de parachèvement de l'autoroute 19

16 octobre 2014

PRÉSENTATION DE LA VILLE DE BLAINVILLE

C'est le 12 juin 1968 que Blainville obtient officiellement son statut de ville et c'est précisément le 29 juin 1968 que le maire Roger Boisvert inaugure la Ville de Blainville. De 1968 à nos jours, la population de Blainville est passée de 8 000 à 55 710 (GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 3 JANVIER 2014).

D'ailleurs, en mars 1999, Blainville se classait première au Canada au chapitre de la croissance démographique. Depuis 1968, sept maires ont dirigé la Ville de Blainville. Chacun d'eux, à sa façon, a contribué à façonner le Blainville que nous connaissons aujourd'hui.

M. Roger Boisvert 1968-1973

M. André De Carufel 1973-1977

M. Paul Mercier 1977-1993

M. Oneil Charron 1993 (août à octobre)

M. Pierre Gingras 1993-2005

M. François Cantin 2005-2013

M. Richard Perreault 2013 à aujourd'hui

Située à mi-chemin entre la grande métropole et la belle région des Laurentides, Blainville offre à ses citoyens un cadre de vie à caractère champêtre et humain.

Blainville a été l'une des premières villes à mettre de l'avant des projets résidentiels intégrés à des sites récréatifs, tels que le Parc équestre et les clubs de golf Le Blainvillier et Le Fontainebleau. Pour les résidents, c'est en soi la garantie d'un environnement agréable où la détente et les loisirs occupent une place de choix.

INTRODUCTION

Le projet parachèvement de l'autoroute 19 n'est pas nouveau dans le paysage des Laurentides. Il est piloté depuis 1999 par le maire de Bois-des-Filion, Monsieur Paul Larocque. Il est à même de constater quotidiennement l'impact des nombreux bouchons de circulation que subissent les citoyens de sa ville et ceux de la Ville de Laval.

En raison des 60 000 véhicules qui passent par jour à l'angle de l'autoroute 19 et du boulevard Adolphe-Chapleau, il était dans son devoir d'élu municipal d'exiger une nouvelle configuration et de favoriser un parachèvement qui englobe également le transport en commun et les transports actifs. Sans compter l'impact économique qui représenterait une somme de 2 500 000 \$ selon les estimations du ministère des Transports du Québec, en raison des retards pour les citoyens et les entreprises.

Considérant que l'Institut de la statistique du Québec prévoit que la population de la municipalité régionale de comté (MRC) de Thérèse-De Blainville atteindra 186 246 personnes en 2031, soit une augmentation de 28,5 % par rapport à 2006. Il s'agit d'une progression supérieure à celle de la moyenne québécoise des municipalités régionales de comté estimée à 15,8 %.

La Ville de Blainville a de son côté, une raison supplémentaire de favoriser la réalisation de ce projet puisque le plus gros projet résidentiel de son administration, Le Chambéry, se trouve à proximité du prolongement de l'autoroute 19.

C'est notamment en regard de ces différentes préoccupations que le mémoire de la Ville de Blainville a été rédigé à l'attention des membres de la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

LE PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 19

Le conseil municipal de la Ville de Blainville est d'avis que le parachèvement de l'autoroute 19 va permettre à celle-ci d'améliorer significativement la desserte autoroutière pour le nouveau quartier Chambéry.

Le projet est constitué des éléments suivants :

- ~ Parachèvement de l'autoroute à 2 voies par direction entre l'autoroute 440 et l'autoroute 640 (8 kilomètres) ;
- ~ Voie réservée dans chaque direction pour les autobus (10 kilomètres) ;
- ~ Quatre nouveaux échangeurs ;
- ~ Parachèvement de l'échangeur 640/19 et l'ajout d'un stationnement incitatif ;
- ~ Réaménagement du pont Athanase-David et l'ajout d'un nouveau pont à l'est ;
- ~ Une piste multifonctionnelle de 9 kilomètres.

En effet, déjà en 2006, le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville identifiait un nouveau secteur de développement à vocation résidentielle à l'est du quartier Fontainebleau, au nord du rang Saint-François. Ce quartier pourra accueillir à terme plus de 7 000 citoyens.

De plus, en 2009, dans le cadre de la 5^e édition du mérite Ovation municipale de l'Union des municipalités du Québec, la Ville de Blainville a été récompensée pour sa démarche de planification innovatrice pour le projet Le Chambéry qui a vu le jour dans le secteur sud-est de la municipalité. Ce projet a été retenu pour l'originalité et la valeur de sa planification et des actions posées par la Ville dans la mise en valeur d'un secteur de 250 hectares où l'on entend développer un quartier résidentiel en tenant compte de préoccupations en harmonie avec l'environnement.

Rappelons que l'Ordre des urbanistes du Québec a décerné en décembre 2013, le prix Jean-Paul L'Allier à François Cantin, maire de Blainville de 2005 à 2013, notamment pour le projet résidentiel Le Chambéry basé sur la valorisation des milieux naturels. D'ailleurs, ce projet a été reconnu comme l'un des 50 projets marquants en urbanisme dans le cadre des festivités entourant le 50^e anniversaire de l'Ordre des urbanistes du Québec.

LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

Comme le mentionnait le profil socio-économique et caractéristique du marché du travail de la MRC de Thérèse-De Blainville, réalisé par Emploi-Québec en 2010, la mobilité intra et interrégionale de la main d'œuvre est un aspect important à considérer lorsque l'on analyse le marché du travail.

En effet, la population en emploi habitant la MRC de Thérèse-De Blainville connaît trois pôles dominants. Le tiers de la population en emploi travaille dans la MRC alors que 28,2 % travaille à Montréal et 15,3 % à Laval.

La Ville de Bois-des-Filion a fait réaliser, en février 2013, un sondage par Léger Marketing auprès des citoyens de Laval et de la Couronne Nord afin de connaître leur perception en raison de différents aspects liés au parachèvement de l'autoroute 19.

Il ressort de ce sondage d'une part, que la congestion sur l'autoroute 19 est considérée comme un problème important et d'autre part, que le parachèvement de l'autoroute 19 devrait être une priorité du gouvernement du Québec.

Le projet de parachèvement de l'autoroute 19 aura pour effet d'amener la flexibilité nécessaire pour s'ajuster aux besoins des usagers, de réduire le temps de parcours pour l'ensemble des usagers de la Couronne Nord, tout en diminuant la circulation de transit sur le réseau local, notamment sur le boulevard des Laurentides à Laval.

L'IMPORTANCE DU TRANSPORT EN COMMUN ET DES TRANSPORTS ACTIFS

Le projet comporte une voie réservée et continue dans chaque direction exclusive aux autobus en plus d'une piste multifonctionnelle de 9 kilomètres. D'ailleurs, le sondage de Léger Marketing mentionne que 40 % des résidents de Laval et de la Rive-Nord se disent intéressés à utiliser l'autobus express envisagé sur la voie réservée.

Aussi, ceux qui utilisent déjà principalement le transport en commun (59 %) pour se rendre à leur lieu de travail ou d'études sont plus nombreux, en proportion, à être intéressés à utiliser cet autobus express sur la voie réservée.

Toutefois, l'intérêt n'est pas négligeable chez ceux qui utilisent en ce moment principalement leur voiture (38 %). Par conséquent, cela nous indique que cet autobus express inciterait certains automobilistes à se tourner vers le transport en commun pour leurs déplacements vers leur lieu de travail ou d'études.

Pour la Ville de Blainville, contribuer à l'environnement, c'est aussi favoriser le développement des transports collectifs (autobus, train, taxi, transport adapté) et actifs (marche, vélo, patin, planche à roulettes, fauteuil roulant). La municipalité a fait sa part pour le développement du transport en commun en y investissant 2,7 millions de dollars en 2013 comparativement à 1,1 million de dollars en 2006.

Ainsi, selon l'Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie, la plupart des gens utilisent divers moyens de transport actif au cours de leur vie. Ce qu'ils ne connaissent peut-être pas, ce sont les avantages pour la santé d'utiliser un moyen de transport actif plus souvent au cours de leur vie quotidienne. Les gens sont plus actifs lorsqu'ils peuvent se rendre facilement à des destinations clés comme des parcs, des magasins, des services ou leur lieu de travail.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le projet de parachèvement de l'autoroute 19 est une mesure indispensable pour les résidents de la Ville de Laval et de la Rive-Nord, à tel point que la Conférence régionale des élus des Laurentides et la Communauté métropolitaine de Montréal, ont appuyé le projet piloté par le maire de Bois-des-Filion et préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville, Paul Larocque.

Ainsi, le conseil de Ville de Blainville recommande-t-il à la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement :

Que le projet de parachèvement de l'autoroute 19 présenté par le Ministère des transports du Québec reçoive un avis favorable;

Que le projet soit réalisé dans les meilleurs délais considérant que l'emprise autoroutière existe depuis 40 ans, de sorte que le projet ne requiert aucune expropriation.